

Information sur les mesures d'hygiène vis-à-vis des virus respiratoires émergents

A la demande de la Direction Générale de la Santé, le Haut Conseil de santé publique (HCSP) a émis, les 19 mars et 25 avril deux avis concernant respectivement la prise en charge des patients suspects d'infections dues au nouveau coronavirus (HCoV-EMC) et celle des patients suspects d'infections dues aux virus influenzae aviaires A(H7N9) ou A(H5N1).

Des membres de la SF2H ont contribué à ces documents, ainsi que des membres d'autres sociétés savantes impliquées dans la prise en charge de ces infections (SPILF, SFM), des CNR concernés, de l'InVS. Ces avis sont portés par les 2 commissions du HCSP (Commission « maladies transmissibles » et « sécurité des patients »).

Dans ces recommandations, en accord avec tous les membres des groupes de travail, le parti pris, a été de **privilégier la protection des professionnels de santé** prenant en charge les patients infectés par ces virus. Ces mesures sont justifiées par le potentiel pandémique de ces virus, de leur forte létalité en l'état actuel des connaissances et des très grandes incertitudes quant aux modes de transmission ; il a semblé important à tous les experts impliqués de ne pas se limiter à la transposition des mesures de précaution des formes « habituelles » de ces pathogènes. Les mesures d'hygiène pourront ainsi être jugées maximalistes mais elles ne visent qu'un très petit nombre de patients et elles ont surtout l'avantage de fournir une conduite à tenir précise et reproductible pour la prise en charge de telles situations.

Ces recommandations sont bien entendu provisoires ; elles devront évoluer avec la situation épidémiologique et la meilleure connaissance de ces virus émergents. Le préambule de ces 2 avis rappelle d'ailleurs le cadre de leur élaboration (émergence, grandes incertitudes sur les mécanismes de transmission), le parti pris d'être exigeant et la nécessité de les réviser à la lumière de l'évolution de l'épidémiologie et des connaissances.

Ces réflexions plaident pour un travail pluridisciplinaire associant les différentes sociétés savantes pour établir une conduite à tenir face au risque de l'émergence d'agents transmissibles par voie aérienne.

Cette note a été rédigée en accord avec les présidents des deux commissions du HCSP concernées (Christian Perronne pour la CsMT et Bruno Grandbastien pour le CsSP).

Philippe Berthelot et Bruno Grandbastien